

Extrait de l'arrêté du Conseil départemental du 17/02/2026

Les prix de journée applicables à compter du **01/03/2026** pour l'EHPAD du site du Diaconat et du Home du Florimont du Pôle de Santé Privé du Diaconat – Centre Alsace à COLMAR sont fixés à :

Tarif du socle de prestations hébergement (Descriptif dans le tarif en annexe 1bis)	Résidents de plus de 60 ans	Home du Florimont INGERSHEIM	70,70 €
			Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre individuelle non rénovée
	Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre double non rénovée	71,92 €	
	Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre individuelle rénovée et Pavillon René VOGEL	76,79 €	
	Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre double rénovée	74,39 €	
	Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Pavillon René Vogel – Hébergement temporaire	86,13 €	
	Résidents de moins de 60 ans	Home du Florimont INGERSHEIM	91,90 €
		Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre individuelle non rénovée	94,52 €
		Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre double non rénovée	93,12 €
		Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre individuelle rénovée et Pavillon René VOGEL	97,99 €
		Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Chambre double rénovée	95,59 €
		Maison d'Accueil Diaconat COLMAR Pavillon René Vogel – Hébergement temporaire	107,33 €
Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur			

	Tarif dépendance	Dont prise en charge par le « forfait global relatif à la dépendance »
GIR 1-2	22,86 €	16,70 €
GIR 3-4	14,51 €	8,35 €
GIR 5-6	6,16 €	Néant
La dotation globale APA, versée à l'établissement pour l'année 2026 est fixée à 1 038 087 €		

Forfait Hospitalier	23 € par jour en cas de séjour dans un hôpital ou dans une clinique. 17 € par jour en cas de séjour dans le service psychiatrique d'un établissement de santé.
----------------------------	---

Contrat de séjour Annexe 1

Tarif EHPAD Descriptif des prestations du socle

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS CONTENUES DANS LE SOCLE MINIMAL DU TARIF HEBERGEMENT (DECRET DU 30 DECEMBRE 2015)

PRESTATIONS D'ADMINISTRATION GENERALE	Gestion administrative de l'ensemble du séjour	Tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'entrée Etats des lieux contradictoires d'entrée et de sortie réalisés par le personnel de l'établissement Tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la CMU, CMU-c, l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement
	Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et de ses avenants	
	Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun	
PRESTATIONS D'ACCUEIL HOTELIER	Mise à disposition de la chambre (individuelle ou double) et des locaux collectifs	
	Accès à une salle de bain comprenant à minima un lavabo, une douche et des toilettes	
	Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement	
	Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD	
	Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour	
	Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs	
	Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts	
	Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre	
	Accès aux moyens de communication, y compris internet, dans tout ou partie de l'établissement	
PRESTATION DE RESTAURATION	Accès à un service de restauration dont fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne	
PRESTATION DE BLANCHISSAGE	Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien	
PRESTATION D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement	
	Organisation des activités extérieures	